

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018 A 19 H 30

### PROCES VERBAL

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Adjoint, Dominique MORAND, Roland LIGEON, Gaspard CHATELLARD, Pierre SOLLE, Paul SEIGNEUR, Céline GACHET, Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Hervé GROSSET-BOURBANGE, Muriel MORAND.

**ABSENTE** : Madame Sylvianne MILLET-BAUDEY.

Monsieur Hervé GROSSET-BOURBANGE a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente et aborde l'ordre du jour :

- 1- **N'émet aucune observation** sur le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi par Madame le Maire, ainsi que sur ses annexes ;
- 2- **DECIDE** d'adopter les tarifs de la taxe de séjour comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par personne et par nuitée :

Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2.50 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.80 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.60 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambre d'hôtes, emplacement dans les aires de camping cars et des parkings touristiques par tranche de 24H et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30 €
Hôtel et résidences, villages vacances en attente de	0.50 €

classement ou sans	
Meublés tourisme et hébergement en attente de classement ou sans	0.50 €
Terrains camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.30 €
Terrains camping et terrains de caravanage 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement	1% du coût par personne et par nuit plafonné à 2.30 €

- 3- APPROUVE** une convention avec l'ONF pour des interventions d'urgence sur les arbres dangereux sur les sentiers, afin de formaliser cette prestation de service et valider les tarifs ;
- 4- DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 408.52 € à la commune de Megève, représentant 10 % des travaux de sécurisation de l'école Henry Jacques le Même et modifie ainsi la délibération n° 2017-21 du 16 mars 2017 ;
- 5- RENOUELLE** sa participation financière pour les activités enfants dispensées par le service jeunesse du palais de Megève, à hauteur de 40 % du prix facturé aux familles pour l'année 2018-2019, sous réserve :
- d'être résident permanent à Demi-Quartier ;
  - de ne pas avoir bénéficié d'une autre réduction sur ces activités.
- 6- PREND** connaissance des informations suivantes :
- de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble du 12 juin 2018 relative au désistement de la SCI Les Granges concernant la requête introduite contre le PLU ;
  - du logement T3 du bâtiment B1 de la Carrière qui se libère ;
  - de la demande de subvention de l'association Mgève Miaou ;
  - de la demande du comité féminin pour le dépistage du cancer du sein 74 pour disposer d'un lieu à illuminer au cours d'OCTOBRE ROSE ;
  - de remerciements suite à l'octroi de subventions ;
  - des travaux en cours : desserte forestière de Plein Rocher, installation de chambres à Ormaret et aux Choseaux, installation de nouveaux lampadaires ;
  - des invitations du Conseil Municipal à l'occasion du 14 juillet et du 50<sup>e</sup> anniversaire du centre de vacances de Malakoff ;
  - du projet d'aménagement d'un local pour la chasse, en extension du hangar communal situé au Feug ;
  - de la sortie des aînés qui aura lieu le 28 juin 2018 à Peaugres ;
  - des recrutements en cours pour les services communaux ;

- de la demande des élus afin d'élaguer les arbres ou haies devenus dangereux sur le territoire de la commune, notamment aux intersections, regrettant que les particuliers n'interviennent pas par leur propre initiative, s'agissant de sécurité ;
- d'une demande d'implantation d'un panneau STOP sur le chemin des Retornes à son intersection avec la route du Petit Bois ;
- de l'organisation du jury du concours des maisons fleuries ;
- du compte rendu de l'assemblée générale de l'office de tourisme de Combloux et du club des sports de Megève ;
- de l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date 26 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,

Martine PERINET.